

Le 14 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-097

Politique de la Ville

Elaboration d'un nouveau cadre contractuel en
matière de politique de la ville 2024-2029

Marché avec la société ENEIS BY KPMG

Certifié exécutoire	20 MARS 2023
Reçu en préfecture	17 MARS 2023
Publié	20 MARS 2023

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1-1° et R.2123-4 du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a signé un contrat de ville, le 6 juillet 2015, pour les quartiers prioritaires et de veille ;

Considérant que l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 s'est déroulée entre le mois d'octobre et décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder, comme demandé par l'Etat, à l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel en matière de Politique de la ville pour la période 2024-2029 et qui servira de support à la future contractualisation ;

Considérant que trois Bureaux d'études ont été consultés pour élaborer le nouveau cadre contractuel ;

Considérant que le cabinet ENEIS by KPMG a été retenu pour conduire cette élaboration qui devrait se dérouler sur une période de 4 mois à compter d'avril 2023 ;

DECIDE

- D'approuver le marché pour l'élaboration du nouveau cadre contractuel en matière de politique de la ville pour la période 2024-2029, avec la société ENEIS By KPMG, pour un montant forfaitaire de 20 650 € HT ;
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général - section fonctionnement.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

